



# Communiqué de presse

Luxembourg, le 21 février 2017

## Il est nécessaire d'améliorer la gestion, le financement et le suivi du réseau Natura 2000, estime la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport publié par la Cour des comptes européenne, la gestion, le financement et le suivi du réseau Natura 2000, le programme phare de l'Union européenne pour la protection de la biodiversité, appellent des améliorations. Tout en reconnaissant que ce réseau joue un rôle important en la matière, les auditeurs ont relevé des insuffisances dans sa gestion ainsi qu'un manque d'informations fiables sur son coût et son financement. Les mécanismes de financement disponibles n'étaient pas suffisamment adaptés aux besoins des sites protégés.

Les auditeurs ont visité 24 sites Natura 2000 en Allemagne, en Espagne, en France, en Pologne et en Roumanie, ce qui leur a permis de couvrir la plupart des régions biogéographiques d'Europe, et ont consulté divers groupes de parties prenantes. Ils ont pris acte du rôle majeur que Natura 2000 joue dans la protection de la biodiversité, mais ont conclu que le potentiel du réseau n'avait pas été pleinement exploité.

«La mise en place de Natura 2000 a constitué un processus de longue haleine, aujourd'hui presque achevé. Pour que la biodiversité soit bien protégée sur l'ensemble des sites Natura 2000, les États membres doivent encore introduire des mesures de conservation appropriées, avec un financement adéquat et un ensemble complet d'indicateurs qui permette d'évaluer les résultats obtenus», a déclaré M. Nikolaos Milionis, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.

Les auditeurs ont constaté que les États membres ne géraient pas suffisamment bien le réseau Natura 2000. La coordination entre les autorités compétentes, avec les parties prenantes et avec les États membres voisins n'était pas assez développée. Trop souvent, l'adoption des mesures de conservation nécessaires était reportée ou ces mesures n'étaient pas définies de façon appropriée. Dans les États membres visités, l'évaluation des projets ayant une incidence sur les sites Natura 2000 n'était pas effectuée de manière satisfaisante. Certes, la Commission supervisait activement les États membres, mais la façon dont elle diffusait ses orientations n'était pas optimale. Elle a traité de nombreuses plaintes, le plus souvent en trouvant une solution avec

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.*

*Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole      T: (+352) 4398 47063      M: (+352) 691 55 30 63  
Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410      M: (+352) 621 55 22 24  
12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg  
E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)    @EUAuditors      [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

les États membres, mais aussi en diligentant des procédures d'infraction lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Les fonds de l'UE n'ont pas bien été mobilisés pour financer la gestion du réseau Natura 2000, ont indiqué les auditeurs. L'approche retenue voulait que les États membres utilisent des fonds européens existants en plus de leurs propres deniers, et les auditeurs ont relevé un manque d'informations fiables sur le coût du réseau et ses besoins de financement. Il n'était pas possible de se faire une idée précise du financement réellement accordé par l'UE jusqu'en 2013 et des dotations prévues pour la période 2014-2020. Au niveau des sites, les plans de gestion comprenaient rarement des évaluations complètes des coûts. Les documents de programmation 2014-2020 ne reflétaient pas pleinement les besoins de financement, et la Commission n'a pas entrepris de remédier à ces insuffisances de façon méthodique. Les mécanismes de financement proposés par l'Union n'étaient pas suffisamment adaptés aux objectifs des sites.

Les systèmes de suivi et de surveillance ainsi que d'établissement de rapports n'étaient pas appropriés: il n'existe pas de système d'indicateurs de performance spécifique concernant l'utilisation des fonds de l'UE. Les indicateurs définis au niveau du programme de financement portaient sur des objectifs généraux relatifs à la biodiversité plutôt que sur les résultats en matière de conservation obtenus grâce au réseau. Des plans de surveillance des sites faisaient souvent défaut dans les documents de gestion. Les informations de base sur les caractéristiques des sites n'étaient généralement pas mises à jour à la suite des activités de surveillance. Les données communiquées par les États membres étaient trop souvent incomplètes, et leur comparabilité restait à assurer.

Le rapport comporte une série de recommandations adressées à la Commission ainsi qu'aux États membres. Elles visent à les aider à appliquer pleinement les directives «Nature», à clarifier la situation concernant le financement du réseau Natura 2000 et la comptabilisation de son coût, et à mieux mesurer les résultats obtenus.

### **Remarques à l'intention des journalistes**

L'appauvrissement de la biodiversité est l'un des plus grands défis environnementaux auxquels soit confrontée l'Union européenne. Le réseau Natura 2000 a été institué au titre des directives «Oiseaux» et «Habitats» pour devenir un élément essentiel de la stratégie de l'UE en vue de stopper l'appauvrissement de la biodiversité et d'améliorer l'état des habitats et des espèces d'ici à 2020.

Les directives «Oiseaux» et «Habitats» fournissent un cadre commun pour la protection de la nature dans l'ensemble des États membres. Natura 2000 regroupe plus de 27 000 sites, répartis dans toute l'Europe, où divers habitats et espèces sont protégés, et couvre plus de 18 % du territoire terrestre ainsi que quelque 6 % du territoire maritime de l'UE. Sur ces sites, les activités socio-économiques ne sont pas interdites, mais les États membres doivent veiller à prévenir toute détérioration et prendre les mesures de conservation nécessaires pour maintenir ou remettre les espèces et habitats protégés dans un état de conservation favorable.

Le rapport spécial n° 1/2017 intitulé «Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour exploiter pleinement le potentiel du réseau Natura 2000» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour des comptes européenne ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)).